Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-253514681-20261023-BS_415_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Rennes
Séance du vendredi 9 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 9 octobre 2026 à 12h00, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Rennes régulièrement convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni sous la présidence de Franck MORVAN, Président du Pays de Rennes.

Nombre de délégués : 13 Nombre de délégués en exercice : 13

Présents : Guillaume BÉGUÉ, Olivier DEHAESE, Melaine MORIN (suppléant de Dominique DENIEUL), Xavier DESMOTS, Jean-Luc DUBOIS, Franck MORVAN, Marielle MURET-BAUDOIN, Alain POISLANE, Jean-Philippe ROUDIER et Véronique SENTUC

Votants : 10

Excusés : Dominique DENIEUL, Pascal GORIAUX, Grégoire LE BLOND et Sébastien SÉMERIL

Assistaient également : Jérôme BÉGASSE et Odile BELHADE, élus délégués suppléants au Bureau Syndical dont le titulaire est présent.

Secrétaire de séance : Jean-Luc DUBOIS est désigné secrétaire de séance.

N°BS-415/2026	Syndicat Mixte du Pays de Rennes
Objet	Programme " Forêts et territoires robustes : planter, accompagner et transmettre "

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche " Forêt, Bois et Territoires ", le Pays de Rennes, en partenariat avec Fibois Bretagne et en lien avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) des 4 EPCI du territoire, souhaite lancer un programme intitulé " Forêts et territoires robustes : planter, accompagner et transmettre ".

Ce dernier s'adresse aux 50 communes éligibles au Fonds LEADER du Pays de Rennes et comprend 2 volets distincts :

- Volet 1 : Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour créer 1 nouvelle " forêt " par EPCI,
- Volet 2 : mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes et des EPCI du Pays de Rennes en matière de boisement et de gestion forestière.

Ce programme s'articule autour de 4 ambitions :

- créer des îlots de biodiversité : plantation d'arbres et d'arbustes à haute valeur environnementale (essences mellifères et indigènes, régénération des sols...),
- développer des forêts communales " productives " : bois en circuit court et/ou forêts " comestibles " (arbres et arbustes fruitiers forestiers diversifiés...),

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-253514681-20261023-BS_415_2026-DE

- apporter des services écosystémiques aux habitants : création d'îlots de fraîcheur, lutte contre la pollution, amélioration de la qualité et de la quantité de l'eau, de l'air...
- mettre concrètement en œuvre le concept de " robustesse " pour répondre aux défis des polycrises environnementales : privilégier la diversité plutôt que l'optimisation (hétérogénéité, mélanges d'essences, redondance...).

1. Volet 1 : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Cet AMI vise à créer 4 nouvelles forêts d'une superficie comprise entre 1 et 3 ha chacune, à raison d'un site sur chacun des EPCI du Pays de Rennes. L'objectif est de constituer de véritables " infrastructures " écologiques de proximité contribuant notamment à l'adaptabilité du territoire au changement climatique, au renforcement de la biodiversité et à l'amélioration du cadre de vie.

Il comprendra différentes phases associant expertise technique, mobilisation citoyenne et accompagnement des collectivités afin de garantir la qualité, la pérennité et l'appropriation locale des plantations.

Les collectivités retenues bénéficieront :
- d'un accompagnement complet : expertise d'un expert forestier, réunion publique, atelier scolaire, journée de plantation participative,
- de la prise en charge financière des travaux de préparation des sols,
- de la fourniture des plants, des protections anti-gibier et des totems pédagogiques,
- d'une formation " Entretien et suivi " destinée aux techniciens communaux des collectivités territoriales.

Seuls l'entretien et le suivi des nouvelles forêts resteront à la charge des collectivités.

Pour participer à l'AMI, l'unité foncière proposée devra :
- appartenir à la collectivité territoriale (commune ou EPCI),
- avoir une superficie comprise entre 1 et 3 ha,
- être située hors zone humide,
- permettre de répondre à plusieurs fonctions (trame verte et bleue, préservation et/ou amélioration de la ressource en eau, adaptation aux changements climatiques, renaturation...).

Calendrier prévisionnel
- Remise des candidatures (1 site par EPCI) : fin 2026 - début 2027
- Avis DREAL et validation des 4 sites : 2ème trimestre 2027
- Réunions publiques et ateliers scolaires : 4ème trimestre 2027
- Plantations participatives : hiver 2027 - 2028
- Formation entretien / suivi : printemps 2028

2. Volet 2 : Accompagner les collectivités sur leur patrimoine boisé

Ce second volet consiste à fournir aux communes et/ou aux EPCI du Pays de Rennes un appui technique spécialisé en matière de boisement et de gestion forestière.

Une enveloppe de 20 jours d'expert forestier sera ainsi mise à disposition des collectivités en 2027 et 2028 pour accompagner leurs projets, qu'il s'agisse de créer de nouveaux boisements ou de gérer et adapter les boisements existants. Ses prestations couvrent par exemple : la réalisation de diagnostics de sites, les préconisations de choix d'essences adaptées au changement climatique, les conseils en gestion durable et l'appui à la structuration des projets.

Cet accompagnement vise à sécuriser les projets sur les plans technique, environnemental et climatique, à renforcer l'ingénierie territoriale autour de l'arbre et de la forêt mais aussi à améliorer la qualité et la " robustesse " des projets portés par les collectivités.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-253514681-20261023-BS_415_2026-DE

3. Recrutement d'un prestataire

La mise en œuvre de ces 2 volets nécessite le recrutement d'un prestataire.

Ce dernier devra disposer d'une double compétence : expertise forestière et animation / mobilisation citoyenne. Il interviendra en partenariat avec le Pays de Rennes et Fibois Bretagne, en associant les EPCI, les communes, l'ONF, le CRPF et la Région Bretagne.

Critères de sélection des offres proposés (avec pondération)

Le choix de l'équipe s'effectuera sur la base des critères pondérés suivants :
- les moyens humains et techniques (25 %),
- le prix (25 %),
- la qualité de la note méthodologique (20 %),
- les références et missions similaires déjà réalisées (20 %),
- la performance environnementale de la mission (10 %).

Les candidats les mieux classés pourront être auditionnés et le marché pourra être attribué à un prestataire unique ou bien à un groupement.

Budget global prévisionnel

Dépenses	
Postes de dépenses	Montant TTC (€)
Volet 1 : plantations des 4 forêts	
Animation citoyenne - réunions publiques - ateliers d'éducation forestière - journées participative de plantation - réalisation de 4 panneaux pédagogiques	26 000 € TTC
Expert forestier - diagnostic des sites - choix des essences - suivi de l'entreprise forestière - formation " entretien et suivi des plantations "	6 500 € TTC
Travaux * - préparation des sols - fourniture des plants et des protections	45 000 € TTC
Volet 2 : conseil et accompagnement	
Expert forestier	16 250 € TTC
Total	**93 750 € TTC**

Recettes		
Financeurs	Montant TTC (€)	Taux d'intervention
Europe - LEADER 2023-2027	75 000 € TTC	80 %
Autofinancement	18 750 € TTC	20 %
Total	**93 750 € TTC**	**100 %**

** Les travaux (préparation des sols ainsi que la fourniture des plants, tuteurs et protections) feront en effet l'objet d'une consultation distincte qui sera lancée ultérieurement. Le prestataire retenu pour l'accompagnement définira l'itinéraire technique, qui servira de pièce d'entrée au marché de travaux, garantissant ainsi la cohérence entre la conception et l'exécution.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-253514681-20261023-BS_415_2026-DE

DÉCISION

Après avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Rennes, à l'unanimité :

- **VALIDENT** l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) proposé ainsi que le Cahier des Clauses Particulières (CCP en annexe) pour la prestation d'accompagnement,
- **AUTORISENT** le Président à lancer le programme " Forêts et territoires robustes : planter, accompagner et transmettre "auprès des 4 EPCI du Pays de Rennes (AMI et dispositif d'accompagnement) ainsi que la consultation visant à recruter le prestataire,
- **AUTORISENT** le Président à solliciter toutes subventions notamment auprès de la Région Bretagne et de l'Europe (Fonds FEADER / LEADER),
- **AUTORISENT** le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président,
Franck MORVAN

